



L'IPTR EST UN CENTRE D'EXAMEN HABILITÉ PAR LE
RECTORAT DE VERSAILLES POUR LA PASSATION DU DELF

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

DELF

Qu'est-ce que le DELF ?

Le DELF est le Diplôme d'Études en langue française.
C'est un diplôme officiel du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il valide 4 niveaux de maîtrise du français du CECR (Cadre européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe) :

- DELF niveau A1
- DELF niveau A2
- DELF niveau B1
- DELF niveau B2

Comment s'organisent les épreuves ?

Le DELF évalue les 4 compétences langagières :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Production orale
- Production écrite

Les épreuves de compréhension orale, de compréhension écrite et de production écrite sont des épreuves collectives. Elles se déroulent le même jour pour tous les candidats d'un même niveau (durée : de 1h20 à 1h45).

L'épreuve de production orale est une épreuve individuelle. Elle peut se dérouler le même jour que les épreuves collectives, ou un autre jour (durée : 15 à 25 minutes).

Vous pouvez consulter des exemples types d'épreuves sur www.ciep.fr

En fonction des effectifs, les épreuves se déroulent sur Nanterre (92), et/ou sur Mantes la Jolie (78).



Qui peut s'inscrire ?

- Les personnes d'origine étrangère et les Français non francophones (non titulaires d'un diplôme de l'Éducation Nationale).
- Les personnes âgées de 16 ans au moins à la date de la première épreuve.
- Les personnes possédant une pièce d'identité avec photo en cours de validité (titre de séjour, carte d'identité, passeport)

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez retirer votre dossier d'inscription à l'IPTR 201 rue Saint-Martin 75003 PARIS
Accès : métro Rambuteau (ligne 11) ou métro Étienne Marcel (ligne 4).

VOTRE FICHE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE :

- une copie de vos papiers d'identité
- le paiement des frais d'inscription (DELF A1 : 90€, DELF A2 : 100€, DELF B1 : 120€, DELF B2 : 150€)
- 2 enveloppes A5 timbrées au tarif en vigueur
- la fiche « CNIL » complétée et signée

Vous devez ensuite envoyer ou déposer votre dossier d'inscription, avant la date limite d'inscription, au siège de l'IPTR :

IPTR
201 rue Saint-Martin
75003 PARIS

Pour tout renseignement concernant le DELF, vous pouvez nous contacter par téléphone au **01 44 54 54 20** ou par mail : examens@iptr.fr